Fernando Carvajal Sánchez

La justice réparatrice: une réponse citoyenne face aux transgressions des jeunes

Résumé

Traditionnellement nos sociétés adoptent des réponses belliqueuses face à la transgression. Cette contribution montre qu'il existe des réactions alternatives face à la déviance. L'utilisation d'un exemple illustre bien le fonctionnement de la médiation comme dispositif de régulation des conflits particulièrement intéressant pour traiter les transgressions de mineurs.

Zusammenfassung

In der Regel reagiert unsere Gesellschaft auf das Überschreiten von Grenzen mit Unverständnis. Im folgenden Artikel werden alternative Reaktionsmöglichkeiten auf gestörtes Verhalten aufgezeigt. Dabei wird anhand eines Beispieles die Mediation als besonders geeignetes Instrument der Konfliktbewältiqunq, insbesondere bei gesetzwidrigem Verhalten von Minderjährigen, hervorgehoben.

Introduction

Il est admis que l'accroissement du phénomène des incivilités détériore le lien social et contribue au sentiment d'insécurité plus que les violences elles-mêmes (Genard, 2000; Salas, 2005; Vuille & Gros, 1999). Par ailleurs, les incivilités ne relevant pas du droit pénal sont plus fréquentes que les délits et concernent un nombre de mineurs plus important. La réaction sociale la plus fréquente face aux déviances fait appel aux modèles issus de la logique pénale (Sessar, 1999). En effet, la socialisation normative qui se construit au jour le jour et d'événement en événement, en commençant dans la famille et en se poursuivant à l'école, a produit une forte pénétration de la logique punitive comme réponse à la transgression. Pour cette rationalité, la punition devient obligatoire et axée sur «l'expiation du mal par le mal, sur la stigmatisation... » (Pires, 1998, p.9). Cette philosophie punitive est un habitus (Bourdieu, 1972, Bourdieu & Passeron, 1970) qui soutient un ensemble de dispositifs disciplinaires utilisés habituellement pour répondre aux écarts à la norme y compris à l'école (Drewery, 2004).1 En tant qu'habitus, l'idéologie pénale est inculquée (Hunyadi, 1995). Cependant, les habitus ne sont pas incontournables. Il est alors possible de proposer d'autres types de réponses face à la transgression.

Une attitude alternative aux écarts à la norme peut être apportée par la justice réparatrice. Inspirée par une philosophie émancipatrice, cette justice remet en question la nécessité de la peine. Elle peut être définie comme une option pour rendre justice, essentiellement orientée vers la réparation des dommages causés par une offense; ces dommages peuvent être individuels, relationnels

¹ Selon une étude des différentes représentations de l'expression «teach a lesson» parmi des enfants anglais, les trois acceptions de cette expression ont un caractère punitif direct ou du moins un caractère disciplinaire pénible. (Smith, Sparks & Girling, 2000, p. 408).

ou sociaux (Walgrave, 2002a, 2002b, 2008). Walgrave (2008) parle d'option pour souligner que la philosophie réparatrice peut inspirer différentes initiatives, programmes et systèmes. La médiation pénale est un dispositif emblématique de la justice réparatrice. À son tour, la médiation peut être définie comme un processus formel et dialogique, réunissant deux parties qui, avec l'aide d'un tiers neutre, essayent de trouver une solution négociée, à caractère réparateur, pour les dommages causés par un délit (Bonafé-Schmitt, 1992, Knoepfler, 2002; Pingeon, 2007; Younes, 2002). En redonnant la gestion des conflits à leurs protagonistes, la médiation pénale est un outil responsabilisant pour répondre tant aux violences qu'aux incivilités des jeunes

Un cas concret

Afin de montrer comment une médiation peut servir à la régulation éducative des incivilités et contribuer à la diminution de la violence, il est utile de décrire et d'analyser un cas concret. l'ai choisi une médiation concernant une transsexuelle que j'appellerai Olga. Cette dame disait avoir été agressée, insultée et injuriée par une bande d'adolescents de 13 ans que je nommerai Damien, David, Loïc, Matéo et Sébastien, contre lesquels elle a porté plainte. Cette médiation a nécessité trois réunions successives. Lors de la première réunion, la médiatrice a reçu la partie plaignante. Lors de la deuxième, elle s'est entretenue avec les cinq ieunes mis en cause. Si l'un d'eux seulement était accompagné par son père, les mères des cinq adolescents étaient présentes. La troisième et dernière séance a réuni les cinq jeunes, leurs mères, les pères de deux d'entre eux, ainsi qu'Olga, accompagnée de son avocate et de son médecin. Deux médiatrices ont facilité cette dernière rencontre.

Déroulement de la médiation

Lors des deux premières, il a été établi que suite aux insultes dont Olga affirmait avoir été victime de la part des adolescents, elle les a pourchassés avec l'intention, disait-elle, de discuter avec eux.

 «Ils me traitaient de pédophile, de lesbienne, de travelo. Je suis une femme pas un pédalo».

Cette attitude d'Olga a fait peur aux enfants. Sur conseil de la police, elle les a photographiés pour les identifier. Quand l'un des parents a appris qu'une plainte pénale avait été déposée contre son enfant, il a essayé à plusieurs reprises de contacter Olga par téléphone. Celle-ci a mal vécu cette insistance, venant se rajouter à la situation difficile découlant de ses relations conflictuelles avec les cinq adolescents. Elle a fait une dépression.

La troisième réunion fait place à des moments de forte tension, conduisant les parents à parler à la place de leurs enfants. Les mères de Sébastien et de Damien menacent même de partir. L'une d'elles fait mine de se lever. Les médiateurs argumentent pour calmer les parents. L'avocate d'Olga intervient dans le même sens. Cependant, c'est l'intervention des enfants soutenant les médiatrices qui parvient à faire baisser la tension:

- David: «C'est bon maman!»
- Sébastien: «Attends, attends un peu maman.»

Cette ouverture à la négociation de la part des adolescents semble assez fréquente. En effet, dans mes entretiens avec les médiateurs, réalisés dans le cadre de ma thèse de doctorat, il est apparu que d'une manière générale les parents sont moins enclins à la négociation que leurs enfants. Apparemment, ces derniers seraient moins habités que leurs parents par la logique pénale. Deux exemples témoignent de cette appréciation:

- «Ils ont vraiment fait la paix ensemble, les trois policiers et les trois adolescents. Après, il a fallu faire la même chose avec les parents. Et là c'était impossible. C'està-dire que les parents ils étaient dans la colère... Ils n'écoutaient pas ce que les policiers avaient à dire ou ils ne les entendaient pas, ils étaient complètement dans, dans un autre système».
- «Globalement les jeunes entre eux, ils sont plus vite aptes à..., pas à accepter, mais à se dire ouais, ça m'est arrivé, bon voilà, ça fait partie de la vie quoi. Même s'ils ont eu mal au nez, même s'ils ont eu le nez cassé... Les parents, s'ils étaient seuls à décider, et souvent c'est les parents les plaiquants, c'est eux qui ont fait la démarche, déposé la plainte ou pour leur enfant ou même pour leur fils de dix-sept ans et demi, ça arrive aussi, hein... qui a été frappé, ils sont plus dans la justice- justice, il faut qu'il paye... dans la rétribution...».

Revenant à la médiation entre Olga et les adolescents, les parents ont finalement cédé aux appels à l'apaisement que leur ont adressés leurs enfants, les médiatrices et l'avocate. Ils ont fini par donner la parole à leurs enfants.

Matéo – «On ne vous insulte pas tous les matins. On ne savait pas que vous vouliez nous parler. Pourquoi vous nous avez pris en photo?».

Il intervient ici une première reconnaissance implicite des accusations d'Olga de la part d'un des adolescents.

- · Olga: «Pour donner à la police, comme j'ai dit.»
- Loïc: «Il n'y a pas que nous, qui vous avons insulté.»

Un deuxième adolescent reconnaît les dénonciations d'Olga

· David: «On vous a insulté juste quand on courait.»

Ainsi, un troisième jeune reconnaît les insultes.

Il est intéressant de s'arrêter sur d'autres échanges qui ont eu lieu au cours de cette médiation. Olga dit aux enfants:

- «Vous m'insultez et vous partez en courant! Pourquoi vous m'avez insulté, qu'estce que je vous ai fait? Quel plaisir vous avez eu à m'insulter? C'est parce que je suis différente? À moi, ça m'a fait très mal.»
- · Matéo: «Ce n'est pas dans la vie de tous les jours que l'on voit des personnes différentes comme vous.»

La différence fondamentale à la racine du conflit est pointée ici. D'abord, c'est Olga qui a reconnu être différente, ensuite c'est Matéo qui souligne le caractère peu commun de sa différence.

- Olga: «Ok, mais je n'insulte pas les personnes différentes, moi, je ne sais pas, si je vois un handicapé dans sa chaise roulante qui ne peut même pas parler, je ne vais pas l'insulter ni me moquer de lui. Cette histoire (le conflit avec les adolescents) m'a fait très mal. Je suis gentille, bon, je reconnais qu'avec vous j'ai été aussi un peu méchante... mais en général je suis pour le dialogue, mais avec vous je n'arrivais pas, alors j'ai pris les photos et j'ai porté plainte... J'ai cru que c'était un moyen de régler l'affaire.»
- · Sébastien: «Mais, madame, il faut comprendre qu'on est des ados»
- · Olga: «J'ai été ado moi aussi».
- · Loïc: «Oui, mais vous comprenez madame, on est des garçons!»

Il y a ici un renversement crucial. Olga, qui est considérée par les jeunes comme étant un traître de son genre, a été entendue: elle est maintenant reconnue en tant que femme. S'opère ici une deuxième reconnaissan-

ce d'Olga mais d'un autre niveau. Les trois premières reconnaissances concernaient le bien-fondé de sa plainte (la réalité des insultes) et a fortiori sa qualité de victime. Ici, Loïc va aller plus loin et va lui reconnaître son statut de femme. Loïc *a oublié* qu'Olga a été aussi un garçon. Il lui a dit d'une façon spontanée et très contrastée que ça ne pouvait pas être la même chose pour elle d'avoir été adolescent que pour eux qui étaient de vrais garçons. D'un coup, en justifiant son attitude provocante et insultante envers Olga, par son statut d'adolescent masculin trahi, Loïc lui reconnaît le statut féminin qu'elle revendique. Cette autojustification du mâle a eu paradoxalement un effet bénéfique sur Olga, effet qui peut être salutaire seulement dans le contexte d'une femme qui n'habitait pas un corps de femme quand elle avait l'âge de ses agresseurs. Dans un autre contexte, s'agissant d'une femme de toujours, l'autojustification de Loïc: « nous on est des garçons » aurait sûrement été mal reçue par les femmes présentes dans la salle. Loïc touche donc une blessure identitaire profonde et, en même temps, il lui met un baume qui désamorce le conflit entre Olga et les adolescents. La discussion va continuer à se détendre à partir de la remarque de Loïc qui dit par la sui-

- «Madame, je voulais m'excuser si on vous a fait mal».
- Sébastien: «Moi aussi, excusez-moi madame».

Olga est très émue, elle a les larmes aux yeux (moi aussi), elle vient de se faire traiter de madame et en plus on lui présente ses excuses, Olga doit se moucher et dit à son tour:

 «Je m'excuse aussi si je vous ai fait peur. Je remercie les personnes qui m'ont téléphoné pour essayer de régler l'affaire (dont le père de David, présent dans la salle). J'ai trouvé la discussion très instructive, du moment où vous êtes venus et que vous vous êtes excusés, la plainte va être retirée. Mais faites passer le message à vos copains pour qu'ils ne m'embêtent plus.»

En guise de conclusion

Traiter ce type de situations au travers du système pénal aggrave souvent les conflits. Ainsi, au cours de cette médiation, une des mères questionne Olga agressivement:

 «Pourquoi vous avez porté plainte contre nos enfants, ils ne sont pas des délinquants.»

Le système pénal est profondément stigmatisant. Le fait d'avoir été mis en cause dans ce système peut être lourd à porter. La médiation, par contre, permet l'expression d'émotions morales comme le regret, la compassion, la culpabilité ou le pardon. Lors des discussions qui ont suivi la fin de la médiation, j'ai pu constater que parmi les participants personne ne voulait de mal à personne. Il n'y avait pas de rancune entre eux et la peur d'Olga, évoquée par plusieurs mères, ne paraissait pas ou n'était plus bien réelle quand les jeunes la regardaient ou quand ils lui adressaient la parole. Les parents de Loïc, par exemple, ont approché Olga et ont conversé aimablement avec elle. Ils la considéraient avec une profonde humanité et la traitaient comme la dame qu'elle est, mais que d'autres ont de la peine à reconnaître. Cette médiation a permis aux adolescents d'accepter l'altérité d'Olga et d'apprendre qu'elle mérite aussi le respect. Olga a cherché et obtenu grâce à sa démarche deux types de reconnaissance: en premier lieu, elle a été reconnue en tant que victime des insultes; en second lieu, ce qui était le plus important pour elle, elle a été reconnue en tant que femme. C'est grâce aux discussions, aux sentiments et aux émotions exprimées par les uns et les autres, que les adolescents et leurs

parents ont accueilli et finalement accepté le changement d'état d'Olga. Ce résultat a pacifié durablement les rapports entre les protagonistes, ce qui probablement n'aurait pas été obtenu à travers la procédure pénale classique qui, dans ce cas, aurait vraisemblablement abouti à un classement sans suite.

Mes remerciements vont à Didier Pingeon pour sa lecture attentive d'une version préliminaire de cette contribution.

Dr. Fernando Carvajal Sánchez Chargé d'enseignement Université de Genève/FPSE UNI MAIL 40, Boulevard du Pont-d'Arve 1211 Genève 4



Références bibliographiques

fernando.carvajal@uniqe.ch

- Bonafé-Schmitt, J.-P. (1992). La médiation, une justice douce. Paris: Svros.
- Bourdieu, P. (1972). Esquisse d'une théorie de la pratiaue. Genève: Droz.
- Bourdieu, P. & Passeron, J.-C. (1970). La reproduction: éléments pour une théorie du système d'enseignement. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Drewery, W. (2004). Conferencing in schools: punishment, restorative justice, and the productive importance of the process of conversation. Journal of Community & Applied Social Psychology, 14(5), 332-344
- Genard, J.-L. (2000). Les dérèglements du droit. Entre attentes sociales et impuissance morale. Bruxelles: Éditions Castells Labor.
- Hunyadi, M. (1995). La vertu du conflit. Paris: Les Éditions du Cerf.
- Knoepfler, J. (2002). Médiation pénale, justice réparatrice, justice de proximité. In V. Dittmann, A. et al.(Eds.), Entre médiation et perpétuité (pp. 313-343). Zurich: Verlag Rüegger.

- Pingeon, D. (2007). En découdre avec la violence. La médiation scolaire par les pairs. Genève: ies éditions.
- Pires, A. (1998). La formation de la rationalité pénale moderne au XVIIIe siècle. In F. D. C. Debuyst, F., A. Pires (Ed.), Histoire des savoirs sur le crime & la peine (Vol. 2). Bruxelles: De Boeck.
- Salas, D. (2005). La volonté de punir. Saint-Armand-Montrond (Cher, France): Hachette Littératures.
- Sessar, K. (1999). Punitive Attitudes of the Public: Reality and Myth. In G. Bazemore & L. Walgrave (Eds.), Restorative Juvenile Justice: Repairing the Harm of Youth Crime (pp. 287-304). Monsey, New York: Willow Tree Press.
- Smith, M., Sparks, R. & Girling, E. (2000). Educating Sensibilities: The Image of «The Lesson» in Children's Talk. Punishment & Society, 2(4), 395-415.
- Vuille, M. & Gros, D. (1999). Violence ordinaire. Genève SRED (Service de la recherche en éducation).
- Walgrave, L. (2002a). From community to dominion: in search of social values for restorative justice. In E. Weitekamp & H. J. Kerner. (Eds.), Restorative Justice. Theoretical foundations (pp. 71-89). Cullompton, UK: Willan Publishing.
- Walgrave, L. (2002b). Restorative justice and the law: socio-ethical and juridical foundations for a systemic approach. In L. Walgrave (Ed.), Restorative Justice and the Law (pp. 191-218). Cullompton, UK: Willan Publishing.
- Walgrave, L. (2008). Restorative Justice, Self-Interest and Responsible Citizenship (Manuscrit). Cullompton, UK: Willan Publishing.
- Younes, C. (2002). Médiation, subjectivisation de la norme et décentrage du sujet. In C. Younes, Le Roy (Ed.), Médiation et diversité culturelle. Pour quelle société? (pp. 51–65). Paris: Éditions Karthala.